

L'Archevêque de Dijon

Décret Modification Intitulé du Doyenné Seine et Suzon

Pour favoriser une meilleure qualification des paroisses du Doyenné Seine et Suzon après avoir entendu le Doyen et les Curés des paroisses concernées, il est décidé que la dénomination du Doyenné « Seine et Suzon » sera désormais Doyenné « Seine-Ouche-Suzon ».

Le présent décret entrera en application le 1^{er} Juillet 2023

Donné à Dijon, le 16 Juin 2023

Par mandement

P. François Béal, Chancelier



† Antoine Hérouard